

Ancienne halle du marché couvert de la Ville de Besançon - Vente des éléments de structure métallique

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : L'opération Marché/Beaux-Arts a nécessité le démontage de la halle en acier du marché couvert situé sur la place Paris, communément et abusivement appelé Pavillon Baltard.

Le démontage de cette construction représentative de l'architecture en métal du XIX^{ème} siècle a été opéré avec soin par l'Entreprise VERDET Constructions Métalliques. L'ensemble des éléments de structure métallique est actuellement stocké sur le site du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray.

Parmi plusieurs solutions concernant le devenir de la structure métallique, il a été décidé de retenir le principe de la vente soumise à une condition de remontage. Le 15 mars 2007, un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur le site web de la Ville de Besançon et transmis pour publication à l'Est Républicain.

A l'issue de la consultation, une seule offre a été réceptionnée ; il s'agit de l'offre de M. C. MAINY, habitant à Dompierre-les-Tilleuls.

Le projet présenté par M. C. MAINY propose un remontage de l'ensemble de l'ancienne halle sur un terrain de la Commune de Dompierre-les-Tilleuls afin d'y créer «*un centre d'animation de la vapeur et des énergies renouvelables*». Ce projet est basé sur une collection de machines à vapeur industrielles et agraires que M. MAINY restaure depuis 1970. «*Ce bâtiment ... une fois rénové et remonté retrouvera tout son prestige et servira à nouveau d'écrin à la présentation de ces machines à vapeur sans oublier la mise à disposition pour les historiens et universitaires des archives, revues et plans acquis depuis une trentaine d'années*».

A ce jour, la collection des machines à vapeur constituant la base de l'exposition est d'une vingtaine de machines ; les dates d'origine de celles-ci vont de 1887 à 1912.

A l'appui de son dossier, M. C. MAINY apporte la copie de courriers, l'un émanant de M. Jean-Pierre GURTNER, Conseiller Général du Canton de Levier, soulignant l'intérêt du projet, un autre courrier de M. Jean PATOZ, Maire de Dompierre-les-Tilleuls souhaitant que «*la rencontre de la construction métallique et de la machine à vapeur devienne alors un vecteur touristique original pour le territoire de la communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon*».

En outre, M. C. MAINY a apporté un document relatif au plan de financement prévu ; les financements proviendront d'emprunts, de fonds personnels et de mécénat d'entreprises.

L'offre de M. C. MAINY s'élève à 8 444,82 € HT, soit 10 100 € TTC.

Un échéancier prévisionnel de l'opération a été également proposé par M. C. MAINY comme suit :

- 2 mois pour l'enlèvement des structures métalliques
- 8 à 12 mois pour la restauration des structures métalliques
- 2 ans pour les travaux de remontage et de mise hors d'eau du bâtiment
- 1 an pour l'installation des collections.

Une convention est établie fixant les droits et obligations de l'acquéreur vis-à-vis de la Ville de Besançon notamment en ce qui concerne l'interdiction d'une revente des éléments à des fins commerciales et l'obligation d'informer la Ville de Besançon du déroulement des travaux. A cette convention est annexé le cahier des clauses techniques particulières ayant constitué le dossier de consultation.

Au vu des éléments développés ci-dessus, le Conseil Municipal est appelé à :

- décider la vente des éléments de structure métallique de l'ancienne halle du marché couvert
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention fixant les modalités de la vente à M. C. MAINY pour un montant de 10 100 € TTC
- d'inscrire en recettes sur la ligne budgétaire 024.01.024.501.20200 le montant de cette vente.

«**M. LE MAIRE** : Avant toute chose, ce n'est pas du vrai Baltard, vous le savez, c'est une copie. Cela n'a aucune valeur marchande.

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, on vend du Baltard (rires).

M. LE MAIRE : Ce n'est pas du Baltard !

M. Bernard LAMBERT : Je ne dis pas de réunir une commission pour ça mais au regard des projets que l'on avance ici et là, et principalement sur l'ex-site de Rhodia, sur le parc sportif qu'on mettra en place à la Malate, il n'y avait pas une possibilité de pouvoir réhabiliter ?

M. LE MAIRE : Ça fait 10 ans qu'on cherche un endroit où l'implanter. Il faut savoir que ce hangar est pourri, la présidente du Musée de Nancray peut te dire qu'il était en train de rouiller sur ce site. Il ne va pas être détruit ; il va être réutilisé par quelqu'un qui, parce qu'il va le faire lui-même, pourra le faire dans de bonnes conditions économiques. Nous nous sommes renseignés auprès de spécialistes qui nous ont dit que cela n'aurait aucun intérêt architectural, aucun. Autant les wagons du funiculaire que j'ai fait mettre à l'abri et que nous sommes en train de rénover présentent un vrai intérêt pour le patrimoine bisontin, autant celui-là n'a aucun intérêt.

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, si Jean ROSSELOT s'exprime, il va dire que vous n'avez pas de respect pour l'ancien mais je prends la parole avant lui. Réhabiliter peut-être une surface pour couvrir quelque chose, aménagée, complétée par d'autres... il y a maintenant aussi des architectes qui peuvent essayer de faire un complément entre le contemporain et l'ancien...

M. LE MAIRE : Ce sont des paroles, Bernard. Cela fait 10 ans qu'on recherche un lieu où l'implanter !

M. Bernard LAMBERT : Excusez-moi de vous avoir dérangé...

M. LE MAIRE : Vous ne m'avez pas dérangé mais ça fait 10 ans qu'on en parle. On a voulu le mettre à Palente, sur la place des Tilleuls, aux Prés de Vaux, vous le savez bien...

Bernard, ne fais pas ton moment de colère, ce n'est pas grave, reste là encore 5 mn.

M. Jean ROSSELOT : Je le dis calmement, on ne vend pas du Baltard mais on vend les bijoux de famille. Je pense que si on avait posé la question sur le funiculaire il y a 10 ans, on n'aurait pas répondu comme aujourd'hui. Dire qu'on ne trouve pas un endroit... et alors le coup du «c'était pourri»... Evidemment comme disait Ernest RENAN «il dépend de vous que je sois tombe ou trésor». Vous voulez que ce soit une tombe ? allons-y, ce n'est pas perdu pour tout le monde. Moi je pense que ça pouvait être un trésor. Je ne suis pas à votre place, à la place de tous les adjoints et des services mais sur une ville qui a un tel périmètre, n'aurait-on pas pu imaginer le recaser dans ce qui sera le futur aménagement des Prés de Vaux, par exemple, pas loin des bâtiments administratifs, c'est une architecture contemporaine ? On peut avoir une vision que malheureusement je suis sidéré que personne n'ait, c'est étonnant. Je voterai donc contre pour les raisons que je viens d'indiquer».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 contre - [M. ROSSELOT UMP]), adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 juin 2007.